

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 4 avril 2016

Sur convocation du Président en date du 29 mars 2016.

L'an deux mille seize, le quatre avril à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de MOREE.

Ordre du jour :

- Finances :

- 1) Approbation des comptes de gestion 2015
- 2) Approbation des comptes administratifs 2015
- 3) Affectations de résultats 2015
- 4) Vote des budgets primitifs 2016
- 5) Vote des taux

- **Urbanisme :** Convention avec la Direction Départementale des Territoires pour versement des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme

- **Tourisme :** Convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre pour le balisage des circuits de randonnées

- Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

| | | |
|---|---|--|
| BOUFFRY Monique SORIA | BREVAINVILLE Dominique BRUNET | BUSLOUP Marcel DEFREMONT |
| LA CHAPELLE-ENCHERIE Christiane LARUE Jean-Philippe LEHOUX | LA CHAPELLE-VICOMTESSE Daniel BARILLEAU | CHAUVIGNY-DU-PERCHE Danielle PERIN Jacky DUFOURNIER |
| DROUE Yves BERTOUY Laëtitia BOUILLY | FONTAINE-RAOUL Luc GRANGER Jean-Pierre PLESSIS | LA FONTENELLE Joël VERDIER Daniel DORILLEAU |
| FRETEVAL Bernard PILLEFER Françoise CALLUT | LIGNIERES Jean-Pierre MAHAUDEAU Thierry GALMICHE | LISLE Jean-Marie NEFF Chantal MAILLET |
| MOISY Sixtine LAME Michel BEAUDOUX | MOREE Alain BOURGEOIS Jany KESTELYN | OUZOUER-LE-DOYEN Pierre BROUSSE |
| PEZOU Alain SOPENA | LE POISLAY Michel PIONNIER Séverine COIGNEAU | RENAY Danielle COHERGNE Monique FARRANT |
| ROMILLY-DU-PERCHE | RUAN-SUR-EGVONNE Alain BRUNET | ST-HILAIRE LA GRAVELLE Dominique PATIGNIER Gérard VIARD |
| ST-JEAN FROIDMENTEL Laurent BOREL | VILLEBOUT Emmanuel GRANGER Daniel ALAZARD | |

ETAIENT ABSENTS : Robert BOUCHET, Jean-Pierre BRULE, Roselyne DUHOURCQ, Daniel DUFOUR, Frédérique LAUNAY, Pascal PRUDHOMME, Régine VASSAUX, Sandrine MATHURIN.

ASSISTAIT COMME DELEGUE SUPPLEANT ET N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : Christine AUBRY.

POUVOIRS : Jean-Pierre BRULE a donné pouvoir à Dominique BRUNET ; Frédérique LAUNAY a donné pouvoir à Alain SOPENA ; Régine VASSAUX a donné pouvoir à Monique SORIA ; Pascal PRUDHOMME a donné pouvoir à Daniel BARILLEAU ; Sandrine MATHURIN a donné pouvoir à Laurent BOREL.

Nombre de membres :

En exercice : 45 Présents : 36 Votants : 41

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Thierry GALMICHE a été désigné comme secrétaire.

OBJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

OBJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 563 233,87 €

| | |
|---|--------------------|
| ou - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou - un déficit cumulé d'investissement de | 63 951,55 € |
| - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou - un solde négatif de restes à réaliser | 51 359,00 € |

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
 - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **115 310,55 €**
- le solde disponible de **447 923,32 €** est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **447 923,32 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **63 951,55 €**

OBJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

SUBVENTIONS A VERSER AUX ORGANISMES SUR L'EXERCICE 2016

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de budget primitif 2016. Il détaille notamment les subventions qui seront à verser par la Communauté du Perche & Haut Vendômois sur l'exercice 2016, selon la liste ci-dessous :

- CAUE 41 : 500,00 €
- ISMER : 2 500,00 €
- Mission locale du Vendômois : 5 000,00 €
- Musikafon : 21 000,00 €
- Fondation du patrimoine : 250,00 €
- Initiative Loir-et-Cher : 300,00 €
- Association des Secrétaires de Mairie 41 : 50,00 €
- Approlys : 50,00 €

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

OBJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal).

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 3 562 123,32 €
 Recettes de fonctionnement : 3 562 123,32 €

Dépenses d'investissement : 680 934,77 €

Recettes d'investissement : 680 934,77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal),
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

CFE / TH / TFB / TFNB

Dans le cadre du budget principal de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'exercice 2016, il convient de voter les taux de contribution foncière des entreprises, de taxe d'habitation, et de taxe sur le foncier bâti et non bâti.

Le Président propose au conseil communautaire :

- Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,13 %
- Taux mis en réserve CFE : 0,06 %
- Taux taxe d'habitation (TH) : 9,43 %
- Taux taxe foncier bâti (TFB) : néant
- Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,06 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2016 :
 - Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,13 %
 - Taux mis en réserve CFE : 0,06 %
 - Taux taxe d'habitation (TH) : 9,43 %
 - Taux taxe foncier bâti (TFB) : néant
 - Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,06 %
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

TEOM SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BOUFFRY, LA CHAPELLE-VICOMTESSE, CHAUVIGNY-DU-PERCHE, DROUE, LA FONTENELLE, LE POISLAY et RUAN-SUR-EGVONNE. Le Président rappelle que ces communes sont regroupées au sein d'une zone intercommunale de perception unique.

Modalités calcul taux TEOM 2016

| | Bases d'imposition | Taux TEOM | Produit attendu |
|--|--------------------|-----------|-----------------|
| Zone intercommunale de perception unique | 1 483 415 | 11,37 % | 168 609,00 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de TEOM à 11,37 % pour les communes membres du SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 TEOM SYNDICAT VALDEM

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le syndicat VALDEM, le Président propose de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes membres de ce syndicat. Il indique que le même taux sera appliqué sur l'ensemble des communes adhérentes au syndicat VALDEM : BUSLOUP, LA CHAPELLE-ENCHERIE, FRETEVAL, LIGNIERES, LISLE, MOISY, MOREE, PEZOU, RENAY, ROMILLY-DU-PERCHE, SAINT-HILAIRE LA GRAVELLE, SAINT-JEAN FROIDMENTEL.

Modalités calcul taux TEOM 2016

| | Bases prévisionnelles | Taux TEOM | Produit attendu |
|-------------|-----------------------|-----------|-----------------|
| Zone unique | 3 960 591 | 11,89 % | 470 915,00 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,89 % pour les communes membres du Syndicat VALDEM,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 TEOM SICTOM DE CHATEAUDUN

Après réception des bases d'imposition et du produit attendu par le SICTOM de CHATEAUDUN, le Président propose de voter les taux suivants pour le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de BREVAINVILLE, de FONTAINE-RAOUL, d'OUZOUER-LE-DOYEN et de VILLEBOUT :

- Modalités calcul taux TEOM 2016

| Commune | Bases d'imposition | Taux TEOM | Produit attendu |
|------------------|--------------------|-----------|-----------------|
| BREVAINVILLE | 144 914 | 13,88 % | 20 115,00 |
| FONTAINE-RAOUL | 154 145 | 16,11 % | 24 833,00 |
| OUZOUER-LE-DOYEN | 137 260 | 19,71 % | 27 052,00 |
| VILLEBOUT | 101 674 | 15,91 % | 16 175,00 |
| Total | 537 993 | | 88 175,00 |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux de TEOM tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les communes membres du SICTOM de CHATEAUDUN,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : BUDGET ANNEXE

BUDGET PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL A MOREE COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le

compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL A MOREE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Parc d'Activités Intercommunal à MOREE »,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Parc d'Activités Intercommunal à MOREE ».

OBJET : FINANCES

BUDGET PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL A MOREE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|--------------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | |
| ou - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou - un déficit cumulé d'investissement de | 22 500,87 € |
| - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou - un solde négatif de restes à réaliser | |

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

 ■ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

le solde disponible est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses) : 22 500,87 €**

OBJET : FINANCES

BUDGET PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL A MOREE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à MOREE ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 48 310,00 €

Recettes de fonctionnement : 48 310,00 €

Dépenses d'investissement : 50 310,87 €

Recettes d'investissement : 50 310,87 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à MOREE »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

BUDGET MAGASIN D'ALIMENTATION A PEZOU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET MAGASIN D'ALIMENTATION A PEZOU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Magasin d'Alimentation à PEZOU »,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Magasin d'Alimentation à PEZOU ».

OBJET : FINANCES

BUDGET MAGASIN D'ALIMENTATION A PEZOU AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 1 626,60 € |
| ou - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou - un déficit cumulé d'investissement de | 473,90 € |
| - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou - un solde négatif de restes à réaliser | |

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 473,90 €

- le solde disponible de 1 152,70 € est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 1 152,70 €

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte 001 (en dépenses) : 473,90 €

OBJET : FINANCES

BUDGET MAGASIN D'ALIMENTATION A PEZOU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Magasin d'Alimentation à PEZOU ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 21 830,00 €

Recettes de fonctionnement : 21 830,00 €

Dépenses d'investissement : 17 533,90 €

Recettes d'investissement : 17 533,90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Magasin d'Alimentation à PEZOU »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A MOISY COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A MOISY COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Logements Locatifs Sociaux à MOISY »,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à Moisy ».

OBJET : FINANCES

BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A MOISY AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|-------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 5 711,87 € |
| ou - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| - un excédent cumulé d'investissement de | 35 772,06 € |
| ou - un déficit cumulé d'investissement de | |
| - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou - un solde négatif de restes à réaliser | |

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de **5 711,87 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **5 711,87 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes)** : **35 772,06 €**

OBJET : FINANCES

BUDGET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A MOISY VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à MOISY ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 20 331,87 €

Recettes de fonctionnement : 20 331,87 €

Dépenses d'investissement : 42 702,06 €

Recettes d'investissement : 42 702,06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à MOISY »,

- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

BUDGET LABORATOIRE A MOREE COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET LABORATOIRE A MOREE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Laboratoire à MOREE »,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Laboratoire à MOREE ».

OBJET : FINANCES

BUDGET LABORATOIRE A MOREE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | | |
|----|---|--------------|
| | - un excédent cumulé de fonctionnement de | 98 014,34 € |
| ou | - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| | - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou | - un déficit cumulé d'investissement de | 147 635,20 € |
| | - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou | - un solde négatif de restes à réaliser | |

- 1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- à titre obligatoire
 - au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **98 014,34 €**
 - le solde disponible est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :
- 2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)
- 3 – décide d'affecter au compte 001 (en dépenses) : **147 635,20 €**
-

OBJET : FINANCES
BUDGET LABORATOIRE A MOREE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Laboratoire à MOREE ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0,00 €
Recettes de fonctionnement : 0,00 €

Dépenses d'investissement : 147 635,20 €
Recettes d'investissement : 147 635,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Laboratoire à MOREE »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES
BUDGET SPANC
COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES
BUDGET SPANC
COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe SPANC,
Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC.
-

OBJET : FINANCES
BUDGET SPANC
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|---|------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 3 582,49 € |
| ou - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou - un déficit cumulé d'investissement de | |
| - un solde positif de restes à réaliser | |
| ou - un solde négatif de restes à réaliser | |

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de **3 582,49 €** est affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **3 582,49 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001** :

OBJET : FINANCES
BUDGET SPANC
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M49, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 96 252,49 €
Recettes de fonctionnement : 96 252,49 €

Dépenses d'investissement : 400 000,00 €

Recettes d'investissement : 400 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget « Développement Economique »,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget « Développement Economique ».

OBJET : FINANCES

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **5 083,50 €**
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de

- un excédent cumulé d'investissement de **68 198,19 €**
ou - un déficit cumulé d'investissement de

- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de **5 083,50 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **5 083,50 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes)** : **68 198,19 €**

OBJET : FINANCES

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget annexe « Développement Economique ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 18 583,50 €

Recettes de fonctionnement : 18 583,50 €

Dépenses d'investissement : 93 213,19 €

Recettes d'investissement : 93 213,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget annexe « Développement Economique »,

- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : FINANCES

BUDGET OTIPHV

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs actives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : FINANCES

BUDGET OTIPHV

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Yves BERTOUY a été nommé Président de séance.

Après présentation des chiffres du compte administratif de l'exercice 2015 du budget Office du Tourisme du Perche et Haut Vendômois (OTIPHV),

Monsieur Bernard PILLEFER, Président, s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget OTIPHV.

OBJET : FINANCES

BUDGET OTIPHV

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, le 4 avril 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente :

| | | |
|----|---|------------|
| | - un excédent cumulé de fonctionnement de | 6 933,61 € |
| ou | - un déficit cumulé de fonctionnement de | |
| | - un excédent cumulé d'investissement de | |
| ou | - un déficit cumulé d'investissement de | |

- *) - un solde positif de restes à réaliser
- ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de **6 933,61 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **6 933,61 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)

3 – décide d'affecter au compte **001** :

OBJET : FINANCES

BUDGET OTIPHV

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2016 du budget « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 36 786,61 €

Recettes de fonctionnement : 36 786,61 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du budget « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois »,
- **AUTORISE** le Président à transmettre le budget primitif aux services de l'Etat.

OBJET : URBANISME - CONVENTION AVEC LA DDT 41

CONVENTION AVEC LA DDT 41

TELEVERSEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE GEOPORTAIL

Vu l'arrêté préfectoral n°2014303-0004 du 30 juillet 2015 modifiant l'article 5 des statuts de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,

Le Président informe le conseil communautaire de la mise en place du Géoportail de l'urbanisme, portail internet officiel permettant de consulter et de télécharger l'information urbanistique de tout le territoire français, concernant les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique. La publication de ces documents permet de rendre les documents d'urbanisme en vigueur sur chaque territoire facilement et rapidement accessibles en ligne afin d'en favoriser l'appropriation par les citoyens et les acteurs locaux.

Il rappelle les échéances réglementaires imposées aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ce Géoportail :

- Au 1^{er} janvier 2016, les collectivités doivent rendre leurs documents d'urbanisme accessibles en ligne (sur le Géoportail de l'urbanisme ou un autre site).

- Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent numériser au standard CNIG toute révision des documents d'urbanisme.
- A partir du 1^{er} janvier 2020, les collectivités doivent publier leurs documents d'urbanisme dans le Géoportail de l'urbanisme afin de les rendre exécutoires.

Le Président présente le projet de convention avec la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher afin de procéder au téléversement, sur le Géoportail de l'urbanisme, des documents d'urbanisme existants et à venir sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher afin de procéder au téléversement, sur le Géoportail de l'urbanisme, des documents d'urbanisme existants et à venir sur le territoire communautaire.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : TOURISME

BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEE PEDESTRE CONVENTION AVEC LE CDRP 41

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de mettre en place un partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher (CDRP41) afin de créer et entretenir le balisage des onze boucles de randonnée qui avaient été réalisées en 2008 par la Communauté de Communes du Haut Vendômois.

Le Président présente donc au conseil communautaire le projet de convention avec le CDRP 41.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CDRP 41 ci-annexée, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : TOURISME

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE FRETEVAL POUR L'UTILISATION DE LA MAISON DU TOURISME PAR L'OTIPHV

Monsieur Yves BERTOUY, 1^{er} Vice-Président, propose aux membres du conseil communautaire d'indemniser la commune de FRETEVAL quant à l'utilisation de la Maison du Tourisme située place Pierre Genevée, pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois (OTIPHV).

Ainsi, Monsieur Yves BERTOUY propose de verser annuellement à la commune de FRETEVAL loyer s'élevant à 2 000,00 euros. Cette somme étant inscrite au compte 6132 « Locations immobilières » du budget de l'OTIPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de verser un loyer annuel de 2 000,00 euros à la commune de FRETEVAL en contrepartie de l'utilisation de la Maison du Tourisme par l'OTIPHV,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les versements à venir et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

11^{ème} Randonnée Pédestre du Perche & Haut Vendômois :

La randonnée organisée par l'OTIPHV s'est tenue le 3 avril 2016 et a accueilli environ 300 participants, soit une forte augmentation par rapport à l'année dernière en partie due aux conditions météorologiques bien meilleures cette année. La CPHV adresse ses remerciements pour le travail, une nouvelle fois admirable, réalisé par les bénévoles ayant collaborés à la préparation et à la tenue de cet événement. Une nouvelle édition de la randonnée se tiendra en 2017.

Site internet :

Le nom de domaine « cphv41.fr » a été retenu pour le site internet qui sera prochainement mise en place. Des réunions du groupe de travail sont à prévoir en préparation au lancement de ce site.

Urbanisme :

A l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, une réflexion sera menée pour constituer un groupement de commandes avec les communes intéressées pour la création et la révision des zonages d'assainissement. Les communes souhaitant participer doivent prendre contact avec le secrétariat de la CPHV.

Tabac-Pressé à DROUE :

Monsieur PILLEFER informe le conseil communautaire que Monsieur BERTIN a adressé un courrier à la CPHV la remerciant de son aide financière pour la reprise du tabac-pressé à DROUE.

Intercommunalité :

Monsieur PILLEFER présente le courrier reçu dans les mairies adressé par Monsieur ORTEGA de l'« Association des élus communistes et républicains ». Monsieur ORTEGA souhaitait que la population soit consultée sur le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant tout vote en conseil municipal. Au travers de ce courrier, Monsieur ORTEGA souhaite l'organisation d'une votation citoyenne.

Intercommunalité :

Monsieur PILLEFER pose la question de la continuation de la participation d'élus de la CPHV aux différents groupes de travail et de convergence mis en place dans le cadre du projet d'évolution de la carte intercommunale dans le Nord du Département du Loir-et-Cher. Il fait savoir qu'il se conformera à ce sujet à la décision prise par le conseil communautaire.

Monsieur SOPENA fait part de la nécessité pour la CPHV de participer à un projet de territoire englobant l'ensemble des six communautés de communes autour de Vendôme. Il souligne néanmoins qu'un tel projet doit émaner des élus du territoire concerné.

Monsieur PILLEFER rappelle que l'avis du Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, créant une communauté d'agglomération englobant quatre EPCI du sud de l'arrondissement de Vendôme et laissant la CPHV dans son état actuel, résulte en grande partie des décisions prises par les conseils des EPCI concernés et de leurs communes membres.

Monsieur SOPENA prend acte de cet avis du Préfet qui ne comporte selon lui aucune surprise. Il demande à ce que la CPHV puisse participer à une politique de développement économique qui doit se concevoir à l'échelle de la région vendômoise. Il demande à ce que soit étudié les possibilités de mutualiser certaines politiques et/ou certaines commandes publiques avec l'éventuelle communauté d'agglomération si celle-ci voit le jour.

Monsieur PILLEFER explique qu'il convient tout d'abord de laisser la communauté d'agglomération éventuellement se constituer avant d'envisager un partenariat entre cette nouvelle entité et la CPHV. Cependant, il s'accorde sur l'intérêt de travailler sur le projet de territoire avec les autres communautés, notamment à travers un Schéma de Cohérence Territoriale étendu à l'échelle du Pays Vendômois. Il rappelle que la prochaine réunion concernant le SCOT du Pays Vendômois se tiendra le mardi 17 mai 2016 à 18h30 à la salle des fêtes de Montoire.

Monsieur BARILLEAU estime que puisque la CPHV souhaite collaborer d'une façon ou d'une autre avec les communautés environnantes, il serait intéressant de connaître les conclusions de l'étude sur l'intercommunalité qui a été effectuée par le cabinet KPMG.

Monsieur PILLEFER rappelle que le conseil communautaire a décidé lors de sa réunion du 29 février 2016 de ne pas organiser de rencontre avec le cabinet KPMG pour la présentation du rendu de cette étude.

Monsieur MAHAUDEAU indique que le développement économique en Vendômois est fondamental notamment pour l'emploi qui est un sujet prioritaire.

Gestion des bâtiments publics :

Madame PERRIN demande des informations concernant la réalisation de diagnostic amiante et de diagnostic plomb pour les bâtiments publics.

Monsieur ALAZARD explique que de tels diagnostics sont notamment nécessaires en cas de réalisation de travaux sur ces bâtiments ou obligatoires pour les ERP.

Santé :

Monsieur MAHAUDEAU informe le conseil communautaire qu'il participera et représentera la CPHV à la réunion concernant le Contrat Local de Santé en Pays Vendômois qui se tiendra à MONTOIRE le 26 avril 2016. Il adresse ses remerciements pour les modifications du compte-rendu du conseil communautaire du 18 janvier 2016. Il souligne que ses interrogations quant à la présence médicale sur le territoire de la CPHV n'ont pas été levées.

Aménagement du territoire :

Monsieur DEFREMONT informe le conseil communautaire que la commune de BUSLOUP met en vente de nouveaux terrains viabilisés (Lotissement) au prix de 10,00 € HT du m².

Manifestations :

Vendredi 8 avril à PEZOU : Concert de cor de chasse

Dimanche 10 avril à LIGNIERES : brocante

Vendredi 15 avril à FRETEVAL : départ d'une étape du Tour du Loir-et-Cher à FRETEVAL

Samedi 16 avril à SAINT-JEAN FROIDMENTEL : concert Festillésime organisé par la CPHV

Dimanche 1^{er} mai à LA CHAPELLE VICOMTESSE : brocante

Prochaine réunion de conseil communautaire :

Lundi 9 mai 2016 à 20h00 – Espace Socio-Culturel à DROUE

Le Président,

Bernard PILLEFER

